

1^{er} rapport sexuel déclaré par les femmes, effectués en métropole et hors métropole, sont peu nombreuses et ne permettent pas de conclure à une activité sexuelle plus précoce dans les DFA qu'en métropole : ainsi l'âge médian au premier rapport sexuel chez les femmes de moins de 40 ans est de 17,2 ans en métropole et de 17,4 ans pour les DFA ; le pourcentage⁸ de femmes âgées de 18 à 34 ans ayant déclaré avoir eu leur premier rapport sexuel avant 15 ans est pour les DFA de 4,98 % (IC 95 % : 3,28 % - 7,49 %) et pour la métropole de 2,98 % (IC 95 % : 1,80 % - 4,89 %).

● Il n'y a pas à ce jour de donnée additionnelle sur la durée de protection vaccinale à 5 ans.

● Les données concernant la possibilité de co-administration du vaccin anti-HPV et des vaccins habituellement administrés à cet âge ne sont toujours pas disponibles (en dehors de celui contre l'hépatite B).

En conséquence, le Haut conseil de la santé publique :

● **considère ne pas disposer à ce jour d'éléments complémentaires pour modifier l'âge auquel la vaccination anti-HPV peut être administrée dans les DFA ;**

● **souhaite que soient menées, notamment dans les DFA, des études sur les comportements sexuels des jeunes ;**

● **reconsidérera son avis en fonction de nouvelles données portant sur les points évoqués ci-dessus, notamment les études sur les comportements sexuels.**

⁸ Exploitation ORS Ile-de-France des deux enquêtes citées précédemment, mars 2008, sur demande de la Direction générale de la santé.

Cet avis doit être diffusé dans sa totalité, sans ajout ni modification

Avis du Haut conseil de la santé publique relatif à l'âge de la vaccination contre les papillomavirus humains (HPV) des jeunes filles devant bénéficier d'une greffe

Séance du 5 mai 2008

Cet avis vient en complément de l'avis du Conseil supérieur d'hygiène publique de France, section maladies transmissibles, du 9 mars 2007 relatif à la vaccination contre les papillomavirus type 6, 11, 16 et 18¹ et de celui du Haut conseil de la santé publique du 14 décembre 2007 relatif à la vaccination contre les papillomavirus type 16 et 18 par un vaccin bivalent² qui recommandent « dans la perspective de la prévention des lésions précancéreuses et cancéreuses du col de l'utérus, la vaccination des jeunes filles de 14 ans (...) afin de protéger les jeunes filles avant qu'elles ne soient exposées au risque de l'infection HPV ».

Les personnes immunodéprimées³ (infectées par le VIH, sous traitement immunosuppresseur, greffées ou ayant une immunodépression constitutionnelle) constituent un groupe à risque de développer un cancer lié aux HPV.

Il n'existe actuellement aucune donnée d'immunogénicité, de tolérance et de protection concernant la vaccination contre les HPV chez les patientes sous traitement immunosuppresseur.

Les greffes d'organes réalisées le plus couramment sur des receveurs inscrits avant l'âge de 16 ans sont les greffes rénales et hépatiques⁴. Alors que les greffes hépatiques sont surtout effectuées sur de jeunes enfants (âge moyen 4,4 ans IC 95 % 3,4-5,4), les greffes rénales pédiatriques concernent principalement des préadolescents (âge moyen 12,1 ans IC 95 % : 11,1-13,1). Des études cliniques ont comparé l'immunogénicité dans chacun des deux vaccins chez des préadolescentes et adolescentes de 10 à 14/15 ans à celles de jeunes femmes de 16 à 23/25 ans. Un mois après la 3^e dose, la séroconversion a été obtenue chez toutes les préadolescentes et adolescentes vis-à-vis de chaque HPV présent dans le vaccin. Les moyennes géométriques des titres en anticorps chez ces sujets étaient plus élevées que celles mesurées chez les jeunes femmes.

En conséquence, le Haut conseil de la santé publique :

● **recommande que la vaccination contre les HPV puisse être proposée aux jeunes filles**

devant bénéficier d'une greffe avant l'âge de 14 ans en restant dans la fourchette d'âge de l'AMM de ces vaccins. Il recommande que ces sujets puissent bénéficier d'un suivi annuel des taux d'anticorps vaccinaux ;

● **renouvelle sa demande que des études soient menées spécifiquement sur la vaccination des jeunes filles et des jeunes femmes immunodéprimées, notamment sur celles recevant un traitement immunosuppresseur.**

¹ Avis du Conseil supérieur d'hygiène publique de France du 9 mars 2007 relatif à la vaccination contre les papillomavirus humains 6, 11, 16 et 18.

² Avis du Haut Conseil de la santé publique du 14 décembre 2007 relatif à la vaccination contre les papillomavirus humains 16 et 18 par un vaccin bivalent.

³ Conseil supérieur d'hygiène publique de France (séance du 23 mars 2007). Rapport du groupe de travail sur la vaccination contre les papillomavirus, pages 30-33.

⁴ Agence de la biomédecine. Bilan de l'activité de greffe et de prélèvement en France en 2006. Greffes pédiatriques.

Cet avis doit être diffusé dans sa totalité, sans ajout ni modification